

**COMMISSION DES INSTITUTIONS DE  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS**  
**Mémoire présenté à**  
**Claude Lachance, président de la Commission**  
**Henry-François Gauthier, vice-président de la Commission**  
**Louis Breault, secrétaire de la Commission**

Le 1<sup>er</sup> mai 2002

Ewert Louis-Philippe

## Sur la démocratie québécoise et le mode de scrutin

La Démocratie c'est, tout d'abord, l'affirmation de la souveraineté que chacun possède. C'est la possibilité et le droit de vous et moi à disposer de sa propre personne, une autonomie, en quelque sorte, qui nous confère le droit et la responsabilité de déterminer le cadre sociétal que l'on préfère et qui nous convient ainsi que les grands objectifs que ladite société doit poursuivre.<sup>1</sup> D'un autre côté, c'est depuis l'Antiquité que l'homme poursuit sa « quête incessante et frustrante d'un gouvernement idéal »<sup>2</sup>. Quête chancelante qui nous a tout de même conduit à établir un système politique souvent aux parures idéalistes face à la nature humaine de Hobbes.<sup>3</sup> Qu'à cela ne tienne, notre texte ne vise pas à détruire le système politique québécois actuel. En effet, les deux bases mêmes, la liberté et l'égalité, que doit respecter tout système législatif sont honorées chez nous. Il s'agit plutôt d'une critique qui a pour but de renforcer les dites valeurs et qui est particulièrement centrée sur le mode de scrutin ainsi que la controverse qui l'entoure. Notre analyse nous conduira à examiner le « pourquoi » de l'existence du cens électoral, ses implications et ses problèmes, les solutions possibles aux lacunes, et enfin, quelques autres failles de notre démocratie.

« Le mode de scrutin est une technique organisant la manière dont les suffrages obtenus par les candidats permettent de départager ces derniers. »<sup>4</sup> C'est par ces suffrages que se traduit la volonté du peuple souverain de déléguer, temporairement, ses pouvoirs à

---

<sup>1</sup> LAMOUREUX, Henri. *Les dérives de la démocratie, questions à la société civile québécoise*. Page 77. VLB Éditeur, Montréal, 1999.

<sup>2</sup> BOUCHER, Michel et PALDA, Filip. *Ici, Le peuple gouverne, pour une réforme de la démocratie*. Page 249. Éditions Varia, Montréal, 2000.

<sup>3</sup> Ce dernier considère l'homme fondamentalement mauvais et par le fait même toutes ses actions sont souillées par d'ambitieuses motivations égocentriques.

des représentants. Bref, il s'agit de la désignation de gouvernants par les gouvernés.<sup>5</sup> La raison de son existence réside, d'une part, dans le fait que tout pouvoir politique a besoin d'être légitimé, et d'autre part, parce qu'il s'agit là d'un processus officiel et public de transmission de l'autorité, car la force n'y suffit pas.<sup>6</sup> Michel Offerlé, professeur à l'Université Paris I, cite avec justesse que c'est grâce au rapport qui peut être établi entre sa propre identité, personnelle et collective, et sa vie sociétale quotidienne que l'acte électoral prend tout son sens.<sup>7</sup> Enfin, c'est dans le cens électoral que réside la participation du peuple au pouvoir.

Rappelons aussi que, désigné directement ou non, quelque soit la charge qu'ils remplissent, le président, le député, le sénateur ou les autres élus représentent tous la nation en entier et non seulement leur circonscription respective, d'où l'importance de la situation électorale. D'autre part, le peuple et ceux qui aspirent au pouvoir, menés par des intérêts divers, tentent tous deux d'exercer une influence mutuelle et réciproque. Pourtant, « craignant que [le peuple] ne fasse un fâcheux usage de ses droits, les gouvernants tentent trop souvent d'encadrer, [voir anesthésier] celui-ci en utilisant les ressources offertes par l'occupation du pouvoir politique »<sup>8</sup> De par le fait même, la démocratie représentative, puisque c'est notre système, présente plusieurs problèmes et questions. Notamment, devrions-nous chercher à construire une majorité stable et efficace pour gouverner ou « photocopier »<sup>9</sup> avec justesse les opinions de la population indirectement reformulées par les partis politiques ? Et ceci n'affecterait-il pas la qualité

---

<sup>4</sup> OFFERLÉ, Michel. *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*. Page 43. Éditions Gallimard, Evreux, 1993.

<sup>5</sup> COTTERET, Jean-Marie et EMERI, Claude. *Les systèmes électoraux*. Page 9. Presses Universitaires de France, Paris, 1988.

<sup>6</sup> Idem 4. Page 14.

<sup>7</sup> Idem 4. Page 63.

<sup>8</sup> Idem 4. Page 70.

et les buts premiers de nos représentants, dans la mesure où, ayant perdu l'élection, ils siègeraient au parlement de toute façon ? Ou enfin, n'est-il pas dangereux d'élever au pouvoir des atomes qui sont considérés par la masse comme dangereux (ex. : l'extrême droite) ?

Certains prétendent que c'est pour éviter ces questions qu'il faudrait en quelque sorte faire converger le cens électoral vers une fine couche de la population et ainsi réduire le suffrage universel. Sans toutefois exprimer, ici, une volonté de retour vers l'archaïsme, il est tout de même intéressant de citer les raisons de ceux qui désirent ou désiraient cette « rétroaction ». Alexandre Hamilton cite : « quand les pouvoirs d'une assemblée délibérante ou judiciaire reposent complètement ou en partie sur l'assemblée collective des citoyens, vous devez vous attendre à des erreurs, à de la confusion et à de l'instabilité. »<sup>10</sup> Offerlé poursuit en disant que « la confiance [ne peut qu'être] limitée dans les bienfaits d'une institution permettant au peuple de se donner périodiquement un maître qu'il n'a pas la faculté de choisir librement, faute de ne pas avoir reçu les lumières nécessaires. »<sup>11</sup> Néanmoins, le citoyen, soit l'électeur, désire que le député soit l'homme de la nation et non celui de la fortune, car réduire l'électorat c'est indirectement le rediriger vers les plus nantis.

Aussi, il est possible de se poser deux autres questions. Souhaitons-nous des mandats courts ou longs ? Comment assurer à la fois la continuité de l'action politique et la représentation de l'opinion de l'électeur ? Enfin, dans un autre ordre d'idées, faut-il voter pour un parti ou pour un individu précis ?

---

<sup>9</sup> Idem 4. Page 44.

<sup>10</sup> Idem 2. Page 143.

<sup>11</sup> Idem 4. Page 22.

Présentons donc quelques pistes de solutions possibles qui permettraient de résoudre les questions énoncées plus haut. D'une part, je crois qu'il est nécessaire de recourir le moins possibles aux politiciens. En effet, il existe des questions, notamment les questions d'éthique, auxquelles ces derniers ne peuvent faire preuve de meilleur jugement que le peuple lui-même. Or, il y aurait dès lors bel et bien une place à combler. Et bien, ce vide le serait d'abord par une démocratie plus directe (similaire à celle de Clithène) où l'initiative populaire primerait et les propositions de projet de loi passeraient nécessairement entre les mains de l'électeur. Quoique la faille principale, ici, serait nécessairement la patience et l'énergie que ce processus requerrait du peuple. Ensuite, il faudrait offrir un rôle plus important aux professionnels, sans toutefois tomber dans une technocratie abusive. C'est qu'il est souvent amusant de voir les ministres changer de département (ex. de l'éducation à la santé) sans toutefois avoir le bagage nécessaire pour pouvoir traiter efficacement et rapidement les questions de l'heure. Conséquemment, ce processus allègerait la fonction publique. D'autre part, le suffrage indirect ne fait qu'étancher le mur qui sépare le citoyen du pouvoir. De ce côté, le Québec a un pas à faire vers l'avant dans la mesure où le premier ministre devrait être directement élu. Puis, de manière plus importante encore, le scrutin majoritaire devrait être modifié. En fait, il s'agirait ici d'éviter de porter au pouvoir un parti ne s'appuyant que sur un système électoral boiteux. En effet, il est nécessaire de mettre l'accent sur le terme « majoritaire » puisqu'il est inconcevable d'avoir en chambre un parti au poids décisionnel plus important que ce que la population lui a attribué. Reconsidérons ici le principe de majorité à 51% : lorsque appliqué sur une population telle que celle du Québec (rondement de 7 000 000 d'habitants), il semble quelque peu ridicule que les

49% (environ 3 500 000) restant soit oubliés dans une opposition molle qui n'a pour réel motif, dans ses critiques, que l'ascension au pouvoir. Ainsi le peuple est-il scindé en deux parties. Or pour avoir une vie politique harmonieuse, un consensus doit être établi ; de même, n'oublions pas que l'objectif ultime, bien qu'idéaliste, du parti politique devrait être d'obtenir une majorité totale! Ainsi, le cap des 60% à franchir serait plus acceptable, dans la mesure où il irait d'une majorité plus imposante favorisant même la formation de coalitions et de compromis. Puis, les 40% restant pourraient être constitués par une représentation proportionnelle de telle sorte qu'il y aurait une bonne dose d'opinions diverses circulant en chambre. D'un autre côté, il est vrai que la stabilité de la chambre est en cause si l'on considère qu'à seulement deux parties distincts nos politiciens réussissent à « s'arracher la tête » lors des sessions parlementaires. En dernier lieu, les élections à date fixe permettraient de réduire les jeux d'influence du gouvernement, celui-ci se concentrant inéluctablement à régler les questions plutôt qu'à en discuter (si tel est leur désir de se faire réélire.)

En somme, il faut changer le SMUIT en optant pour un système mixte. Cependant, notons que la réforme du mode de scrutin n'est qu'un morceau d'une modification globale devenue nécessaire, en ce qui concerne la démocratie. Effectivement, le cens électoral n'est qu'un écrou, un boulon défectueux dans le mécanisme. Citons quelques gros vices de notre démocratie québécoise : la ligne de parti et la responsabilité ministérielle, le baïllon, le député comme machine à voter et la libation électorale. Enfin, que dire de l'absentéisme aux élections, justifié sociologiquement et politiquement par la présence d'hommes de marketing politique.

## BIBLIOGRAPHIE

LAMOUREUX, Henri. *Les dérives de la démocratie, questions à la société civile québécoise*. Page 77. VLB Éditeur, Montréal, 1999.

BOUCHER, Michel et PALDA, Filip. *Ici, Le peuple gouverne, pour une réforme de la démocratie*. Page 249. Éditions Varia, Montréal, 2000.

OFFERLÉ, Michel. *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*. Page 43. Éditions Gallimard, Evreux, 1993.

COTTERET, Jean-Marie et EMERI, Claude. *Les systèmes électoraux*. Page 9. Presses Universitaires de France, Paris, 1988.

BENJAMIN, Jacques. *Comment on fabrique un premier ministre québécois, de 1960 à nos jours*. L'Aurore, Montréal, 1975.